

NOUVELLES INDUSTRIES

La vie du réseau de l'industrie 44

N° 126 – janvier 2020

Suivez notre actualité sur
   @UIMM44

UIMM

Loire-Atlantique

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR

Pour 2020,
l'UIMM
Loire-Atlantique
vous souhaite
une très bonne
année à
la puissance 20



ÉBLOUIR 20



L'UIMM LOIRE-ATLANTIQUE VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNÉE 2020

Le Président, Alain Allaire, le Comité Directeur, le Délégué Général, Hervé Thomas, et l'ensemble des équipes de l'UIMM Loire-Atlantique, vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année 2020.

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner tout au long de l'année 2020 sur les problématiques de droit social, ressources humaines, formation, santé, sécurité, environnement, performance et financement.

En 2020, mettons tout en œuvre pour connecter, fabriquer, éblouir, partager, développer, inventer, découvrir, créer, rêver, à la puissance 20.

Visionnez les vœux en vidéo [en cliquant ici](#).

FAITES DÉCOUVRIR L'INDUSTRIE

La prochaine Semaine de l'industrie se déroulera du 30 mars au 5 avril 2020.

Cette édition mettra à l'honneur une thématique ambitieuse et pleinement d'actualité : « Inventer un avenir durable ».

La Semaine de l'industrie se donne également pour objectif d'informer sur les métiers et les besoins en recrutement de l'industrie. Contrairement aux idées reçues, l'industrie recrute et crée des emplois !

Profitez de cette occasion pour ouvrir vos portes et faire découvrir votre entreprise et vos métiers aux jeunes, aux enseignants, aux demandeurs d'emploi, aux personnes en reconversion professionnelle ou encore aux prescripteurs de l'emploi.

Vous souhaitez y participer et ainsi valoriser l'industrie à nos côtés ? N'hésitez pas à contacter Melinda Sellin par [mail](#) ou au 02 51 72 92 60.

Retrouvez plus d'informations sur le site dédié en Loire-Atlantique : <https://www.decouvrez-lindustrie44.fr/>



L'INDUSTRIE-RECRUTE.FR : TRAFIC ET PERFORMANCE

En 2019, ce sont plus de 1 300 offres d'emploi qui ont été déposées sur le site www.lindustrie-recrute.fr pour notre seul département de Loire-Atlantique. Plus de 2 800 candidatures vous ont été proposées grâce à ce job-board.

Si vous n'utilisez pas encore cet outil, n'hésitez pas à demander une démonstration et vos codes d'identification par [mail](#) à Florence André.

FORMATHEQUE 2020 : POUR S'ORIENTER OU SE RÉORIENTER

Les 17 et 18 janvier prochains, l'UIMM Loire-Atlantique participera au salon Formathèque sur le Pôle « Démonstration des métiers de l'industrie », au Parc des Expositions de la Beaujoire - Grand Palais - à Nantes.

N'hésitez pas à communiquer sur cet événement dans votre réseau.

VŒUX DU MONDE ÉCONOMIQUE

Les entreprises de Loire-Atlantique vous invitent à participer à leurs soirées de vœux sur le thème : *Emploi, recrutement : pensez autrement !*

Nouveauté cette année, ce n'est pas une mais deux soirées qui sont organisées : l'une à Nantes et l'autre à Saint-Nazaire !

Pour vous inscrire :

- Nantes (mardi 21 janvier), [cliquez ici](#)
- Saint-Nazaire (jeudi 23 janvier), [cliquez ici](#)



SUITE POE C CONTRÔLE NON DESTRUCTIF

Le Pôle formation Pays de la Loire - UIMM - centre de Nantes a mis en place du 7 octobre au 27 novembre 2019 une POE C dans le domaine du Contrôle Non Destructif. Les 12 candidats qui ont suivi ce parcours sont maintenant disponibles pour poursuivre leur parcours en contrat de professionnalisation. Deux candidats n'ont pas encore d'entreprise d'accueil. Si ce projet vous intéresse, merci de contacter Christophe David au 02 28 16 67 15 ou 07 86 09 24 96 ou par [mail](mailto:christophe.david@uimm- Loire-atlantique.fr). La formation a débuté le 6 janvier 2020 et sera validée par un CQPM.

GEIQ INDUSTRIE : DES COMPÉTENCES EN SOUDAGE PRÊTES À SE FORMER !

En partenariat avec le Pôle formation Pays de la Loire - UIMM - centre de Nantes, le GEIQ Industrie 44 lancera une promotion de contrats de professionnalisation en soudage à partir du 24 février 2020. Le parcours s'étendra sur un an à raison de trois semaines en entreprise par mois. Les procédés et méthodes de soudage enseignés sont adaptables à vos besoins.

Ce projet vous intéresse ? Vous êtes à la recherche de soudeurs ? N'hésitez pas à contacter Bénédicte Veron par [mail](mailto:benedicte.veron@uimm- Loire-atlantique.fr) afin qu'elle puisse vous présenter des candidats.

FINANCEMENT DE LA FORMATION : AUGMENTATION DES ACOMPTES À VERSER EN 2020

Le décret n°2019-1326 du 10 décembre 2019 modifie les acomptes des contributions formation à verser par les entreprises en 2020.

S'agissant des entreprises de 11 salariés et plus, les montants des deux acomptes à verser respectivement avant le 1er mars 2020 et le 15 septembre sont augmentés :

- le 1^{er} acompte passe de 40 à 60%
- le 2nd passe de 35 à 38%

Au 15 septembre 2020, les entreprises auront donc versé 98% de leur contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance contre 75% avant l'entrée en vigueur de ce décret.

GUIDE AFEST

Un guide relatif à l'action de formation en situation de travail (AFEST) est disponible sur le site de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact).

Téléchargez le guide [en cliquant ici](#).

MON COMPTE FORMATION

Le ministère du Travail déploie sa campagne de communication nationale pour le lancement de l'application MonCompteFormation. Cette campagne d'intérêt public a pour objectif d'inciter les Français à se former en utilisant leur compte personnel de formation : télécharger l'application, trouver sa formation, s'inscrire et payer en ligne.

Le dispositif de cette campagne est à la hauteur des ambitions de celle-ci : film publicitaire à la télévision, annonces dans la presse, campagne sur les réseaux sociaux, publicité sur internet ...

Retrouvez le spot TV [en cliquant ici](#).

CONFERENCE INTERACTIVE SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

En partenariat avec Mission Change et dans le cadre du Salon Industrie Grand Ouest, le CDM invitent les chefs d'entreprise à participer à la conférence interactive de sensibilisation d'Alain Grandjean, Président de la Fondation Nicolas Hulot. Au travers de leurs décisions stratégiques, de leur pouvoir d'influence et de leur capacité d'action, les chefs d'entreprise ont les manettes pour agir vraiment pour la transition écologique. La conférence se tiendra le 29 Janvier 2020 de 18h à 20h au Parc des expositions de la Beaujoire à Nantes (accueil à partir de 17h30).

Inscrivez-vous [en cliquant ici](#).

TARIFICATION AT/MP 2020

Les textes qui fixent les différents taux applicables pour la tarification Accident du Travail et Maladies Professionnelles pour 2020 sont parus :

- [Arrêté du 27 décembre 2019 fixant le montant des majorations pour l'année 2020](#)
- [Arrêté du 27 décembre 2019 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour l'année 2020](#), fixant les taux collectifs (entreprises de moins de 20 salariés) et le barème des coûts moyens : les coûts moyens de la métallurgie ont augmenté en moyenne de 3,6 % par rapport à 2019.

A noter : la notification du taux de cotisation (qui fait courir le délai de 2 mois pour un éventuel recours) est désormais obligatoirement dématérialisée, via [net-entreprises](#), pour les entreprises de plus de 150 salariés et le sera pour toutes les entreprises à partir du 1er janvier 2021.

L'ensemble de ces modifications sera détaillé dans la veille n°120 à paraître.

NOUVEAU SMIC ET MG AU 1ER JANVIER 2020

Le montant horaire du smic est fixé à 10,15 € (soit 1539,42 euros mensuels sur la base hebdomadaire de 35 heures) et le minimum garanti à 3,65 €.

INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : DATES DE PUBLICATION

Les entreprises d'au moins 50 salariés sont tenues de publier, le 1^{er} mars de chaque année, l'index de l'égalité professionnelle.

Cette nouvelle obligation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 avec effet au 1^{er} mars 2019 pour les entreprises d'au moins 1 000 salariés, au 1^{er} septembre 2019 pour les entreprises de plus de 250 à moins de 1 000 salariés et au 1^{er} mars 2020 pour les entreprises de 50 à 250 salariés. Ainsi toutes les entreprises d'au moins 50 salariés publieront leur index au 1^{er} mars 2020 pour la première fois ou la seconde fois selon les cas.

Une réunion destinée aux entreprises de 50 à 250 salariés est organisée le 16 janvier 2020 de 14h00 à 17h30.

NOUVEAU SUJET DE NÉGOCIATION : LA MOBILITÉ DES SALARIÉS

Sauf accord d'adaptation contraire, la négociation obligatoire sur l'égalité professionnelle femmes-hommes et la qualité de vie au travail doit aussi porter sur les mesures visant à améliorer la mobilité des salariés entre leur lieu de résidence habituelle et le lieu de travail (réduction du coût de la mobilité, incitation à l'usage des modes de transport vertueux, prise en charge des frais...).

L. n° 2019-1428, 24 déc. 2019, art. 82 : JO, 26 déc.

AGENDA

10 janv.	Réunion adhérents nouveaux interlocuteurs Saint-Herblain
16 janv.	Réunion « Gestion de l'absentéisme » et Contre visite médicale Saint-Herblain
16 janv.	Réunion « Index, égalité femmes hommes, pour les entreprises de 50 à 250 salariés » Saint-Herblain
23 janv.	Formation « Fonctionnement et attributions du Comité Social et Economique dans les entreprises de 50 salariés et plus » Saint-Herblain
6 fév.	Réunion « Index, égalité femmes hommes, pour les entreprises de 50 à 250 salariés » Saint-Herblain
14 fév.	Réunion d'information nouveau format Saint-Herblain

CONTACT UIMM LOIRE-ATLANTIQUE

10 chemin du Vigneau - 44800 Saint-Herblain

Tél. : 02 51 72 92 60 - E-mail : ui44@ui44.fr - Site web : uimm-loire-atlantique.fr